

DELIBERATION N° 99/11-01 - BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 1999

Monsieur BOILEAU, Adjoint délégué aux finances, donne lecture du budget supplémentaire 1999, dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses

- Fonctionnement	1 505 947, 05
- Investissement	757 700, 00

Recettes

- Fonctionnement	1 626 200, 00
- Investissement	500, 00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour et 6 voix contre :

- approuve le budget supplémentaire 1999.